



- COMMUNIQUE DE PRESSE -

Bois-Colombes, le 17 octobre 2007

Contrats en déshérence : Aviva va plus loin

L'Assemblée Nationale a adopté une Proposition de Loi destinée à favoriser la recherche des bénéficiaires des contrats d'assurance vie non réclamés et en déshérence. Rappelons qu'un contrat est dit en déshérence lorsqu'un assureur a eu connaissance d'un décès mais qu'il est dans l'impossibilité de dénouer le règlement du capital.

Tout en se félicitant que cette question sensible puisse être au cœur de l'actualité parlementaire, Aviva, forte de la certification AFNOR obtenue pour la gestion du dénouement des contrats d'épargne par décès de l'assuré, va plus loin.

En effet, **depuis 2002**, Aviva a engagé un ensemble de mesures concrètes allant au delà des exigences de la loi : la visite systématique des clients au moins une fois par an pour s'assurer, entre autres, de la bonne adéquation de la clause bénéficiaire avec leur situation personnelle, le règlement des capitaux décès sous 10 jours à réception du dossier complet, une action sur les clients de plus de 80 ans avec vérification des clauses bénéficiaires...

Ces mesures permettent à Aviva de lutter efficacement contre les contrats en déshérence : parmi les **12 000 dossiers de successions instruits en 2005 et 2006**, seuls **60 bénéficiaires** n'ont pas pu être identifiés avec certitude par la Compagnie. Cela représente **0.5% des dossiers gérés**. Ces dossiers non réglés sont dans la plupart des cas, la conséquence d'une rédaction imprécise de la clause bénéficiaire.

A propos d'Aviva

Aviva est le premier assureur vie et épargne retraite en Europe et détient des positions fortes sur d'autres marchés dans le monde. Aviva était le 5^e assureur mondial sur la base des primes brutes d'assurance au 31 décembre 2006. Aviva exerce trois métiers principaux, l'assurance vie et l'épargne à long terme, la gestion d'actifs et l'assurance dommages, avec un chiffre d'affaires de 61,9 milliards d'€ et 543 milliards d'€ d'actifs sous gestion au 31 décembre 2006.

Avec plus de 150 ans d'expérience en France, Aviva se positionne parmi les 10 premiers acteurs du marché de l'assurance. Aviva France se distingue par un modèle de multidistribution équilibré qui a fait ses preuves : 875 agents généraux, 1800 collaborateurs d'agences, 400 conseillers vie, plus de 1000 courtiers, des partenaires (Union Financière en France et Médéric). Aviva France compte également des partenaires tels que l'AFER, première association d'épargnants de France, et le Groupe Crédit du Nord. Spécialiste des unités de compte, Aviva est reconnu pour la performance de ses fonds à long terme et son engagement renforcé auprès des clients à travers sa démarche de Bon conseil. Aviva emploie plus 3200 collaborateurs. Au 31 décembre 2006, Aviva France a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 6,4 milliards d'€, un résultat d'exploitation consolidé de 689 millions d'€ (base valeur intrinsèque - Normes EEV/IFRS) et gèrait 72,9 milliards d'€ d'actifs.

Contacts Presse :

Aviva Vie

David Chenu

Tél. : 01 76 62 67 92 - Email : david_chenu@aviva.fr

HDL Communication

Cyril Chassaing

Tél. : 01 58 65 00 77 - Email : cchassaing@hdlcom.com